



1. Avis CGT sur les orientations stratégiques 2020-2024

Monsieur le Président,

Vous nous présentez ce jour les différents dossiers inhérents à la consultation obligatoire sur les orientations stratégiques 2020-2024 et sollicitez donc l'avis des Elus du Personnel du Comité Social et Economique Central de GRDF.

Pour rappel, l'article 2312-24 du Code du Travail prévoit que « *le Comité Social et Économique est consulté sur les orientations stratégiques de l'entreprise, définies par l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise, et sur leurs conséquences sur l'activité, l'emploi, l'évolution des métiers et des compétences, l'organisation du travail, le recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et à des stages. Elle porte également en outre sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, sur les orientations de la formation professionnelle et sur le plan de développement des compétences.*

Le Comité émet un avis sur les orientations stratégiques de l'entreprise et peut proposer des orientations alternatives. Cet avis est transmis à l'organe chargé de l'administration ou de la surveillance de l'entreprise, qui formule une réponse argumentée. Le Comité en reçoit communication et peut y répondre. »

Tout d'abord, les élus du personnel souhaitent vous faire part de leur regret que cette consultation obligatoire auparavant annuelle se tiendra à partir de cette année une fois tous les 3 ans seulement. Pourtant essentiel pour la vie de l'entreprise et ses salariés qui la composent, vous reléguez l'objet de cette consultation à un fourre-tout notoire qui présente a priori peu d'intérêt pour vous. Ou est-ce seulement une volonté propre de GRDF de se dédouaner de la transparence prévue sur ce sujet aux élus du personnel, in fine au personnel lui-même et d'avoir les coudées franches pour imposer ses décisions ?

Dès le départ, nous allons vous démontrer l'intérêt d'associer le personnel et leurs élus pour aller vraiment "VERT L'AVENIR" et promouvoir le gaz comme énergie de demain.

L'image véhiculée d'énergie fossile, et surtout l'association qui en est faite à la filière gaz dont GRDF fait partie, n'aide pas à valoriser son image comme un acteur incontournable des énergies vertes dans l'avenir de demain. Pourquoi ne pourrions-nous pas commencer à se rapprocher des acteurs et décisionnaires de l'avenir énergétique, afin de sortir le gaz de cette mauvaise image ? GRDF doit se donner la volonté et les moyens de se développer rapidement vers des gaz "verts" et devenir un pilier dans le mix énergétique qui lui garantira son développement.

L'enjeu est de taille notamment sur toutes les énergies renouvelables et la place qu'on y accorde dans le mix énergétique. Le soutien dont les EnR électriques bénéficient chaque année dépasse l'entendement face au volume de production dérisoirement généré avec près 4,4 milliards d'euros consacrés en 2016 comparé aux 567 millions sur la même année pour les EnR thermiques (qu'on pourrait mettre en parallèle avec la remontée de dividendes de GRDF vers l'actionnaire en 2019 qui atteignait alors 589 millions d'euros) et cela atteindrait 7,5 milliards d'euros par an en 2023. Pourtant en mars 2018, le rapport rédigé par la Cour des Comptes sur « *Le Soutien aux Énergies Renouvelables* » avait déjà épinglé ces choix (extrait page 22 du rapport) : « *Ainsi, compte tenu de son profil énergétique peu carboné, si la France avait voulu faire de sa politique en faveur des EnR un levier de lutte contre le réchauffement climatique, elle aurait dû concentrer prioritairement ses efforts sur le secteur des EnR thermiques qui se substituent principalement à des énergies fossiles émissives de CO2.*

De ce fait, la place consacrée aux énergies renouvelables électriques dans la stratégie française répond à un autre objectif de politique énergétique, consistant à substituer les énergies renouvelables à l'énergie de source nucléaire. »

Agir pour les EnR thermiques permettrait de réduire directement des usages massifs pour le chauffage et serait vraiment efficace pour les objectifs climatiques... et pourtant on n'y consacre quasi rien de l'effort public.

Si à moyen terme, la taille du parc d'abonnés de GRDF et la régulation sont des éléments protecteurs qui garantissent la stabilité de l'entreprise, l'évolution de l'environnement extérieur et les signaux envoyés par les pouvoirs publics prêtent à des inquiétudes.

En effet :

- la stratégie nationale bas carbone, décrivant un fort retrait de la place du gaz dans le mix énergétique français à long terme, tranche avec les prévisions du groupe Engie qui table sur des solutions hybrides et/ou vertes en remplacement du gaz naturel,
- la Programmation Pluriannuel Énergie 2019 abaisse l'objectif d'injection du biométhane par rapport à la PPE 2015, et impose des baisses de coûts de production jugées irréalistes par la filière
- la nouvelle Réglementation Environnemental 2020, qui entrera en vigueur mi-2021 et produira ses effets à partir de 2023, révisé à la baisse la place du gaz dans le secteur résidentiel neuf en favorisant au passage les énergies renouvelables électriques,
- En outre, GRDF n'est pas à l'abri d'une évolution défavorable des politiques d'aides aux équipements ou d'un retour d'une taxe carbone à moyen terme qui impacterait la compétitivité du gaz dans l'existant.
- Pour finir, un scénario du pire consistant à l'interdiction des chaudières gaz comme c'est le cas dans certains pays européens, même s'il est improbable, n'est toutefois pas à écarter. Comme pourrait laisser sous-entendre le courrier de François de Rugy, ministre alors de la transition écologique et solidaire, du 15 juillet 2019 à destination de la CRE, l'avenir du gaz pourrait être remis en cause par des décisions politiques qui n'iront pas en faveur du développement et donc d'un mix énergétique.

Au regard de ces risques, le scénario de base considéré par GRDF pêche par excès d'optimisme. En effet, nous avons l'impression que la direction contemple ce qui se passe sans être acteur du destin de l'entreprise et qu'elle n'a pas de plan B si son scénario tombe à l'eau. Nous craignons que ce manque d'anticipation soit au final payé par le personnel puisque les effectifs ont jusqu'à présent été la seule variable d'ajustement à la baisse des volumes acheminés. Les résultats s'en font déjà sentir : on remarque pour la première fois des tendances baissières en matière d'effectif dans un contexte pourtant exigeant.

Et les usagers ne seront pas non plus bénéficiaires de cette stratégie. Nous constatons que dans le cadre du plan triennal d'investissement, l'effort sur le biométhane et l'informatique est compensé par une baisse des ambitions en matière de modernisation et sécurisation du réseau. Par ailleurs, dans le contrat de service public, la modification du critère des délais d'interventions de sécurité dans l'heure est passée de 95% à 96%. Quelle analyse pouvons-nous faire de ce changement ? Ceci peut s'apparenter à un message d'alerte sur les résultats de GRDF en la matière, devant vous faire réagir et surtout être retranscrit dans vos projets et orientations. Les différents projets de fusions et de réorganisations dans les régions démontrent tout le contraire, avec un seul but, l'augmentation de la productivité au détriment de notre mission de service public.

Comme toujours, l'actionnaire semble être le seul à tirer son épingle du jeu puisque l'entreprise lui distribuera plus de 600 millions d'euros en moyenne en 2020 et 2021. La fin de la prime d'émission à partir de 2022 limiterait théoriquement la capacité de distribution de l'entreprise et nous ne doutons pas que la direction saura une nouvelle fois trouver le moyen de préserver la pompe à fric du groupe.

Nous ne pensons pas que le groupe se privera de remontées financières des infrastructures représentant 30% des remontées globales "VERS L'ACTIONNAIRE".

Suite à un mail envoyé à une partie des salariés des UON, et aux DSC informant du lancement du projet de transformations des 4 entités mixtes, communément appelé les UON, où il est indiqué qu'« *Enedis et GRDF font aujourd'hui le choix d'étudier « sans tabou » les évolutions ou transformations possibles de ces unités dans le respect de leurs orientations stratégiques propres*», nous avons un grand doute sur votre respect du dialogue social et sur la véracité et la transparence des orientations présentées ce jour. Nous pouvons donc penser que vous nous présentez seulement ce que vous voulez, en y occultant ce qui vous dérange ne respectant pas l'instance ainsi que les membres qui y siègent et n'avait que faire des avis qui y sont rendus.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, monsieur le Président, **l'avis de la délégation CGT sur ce dossier est négatif.**

À Paris,

Le 22 octobre 2020